
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

PROCES VERBAL

Le vingt-six mai deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, adjointe.

PRÉSENTS : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès, Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

Madame LAUTRU Emmanuelle a été nommée secrétaire.

ÉLECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, adjointe au maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus dans leurs fonctions.

Le doyen des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Au premier tour de scrutin, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrage blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Madame Manuella PELLETIER-SORIN a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

- **Nombre d'adjoints**

La maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints. La maire propose alors au conseil de déterminer une liste de 3 adjoints comme le mandat précédent, et ce afin de ne pas alourdir les charges communales et de permettre au conseil de s'investir. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

- **Liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

La maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée. Au premier tour de scrutin, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU, 1^{er} adjoint
- Madame Sabrina JAUNET, 2^{ème} adjointe
- Monsieur Philippe PARAIS, 3^{ème} adjoint.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame la maire donne lecture des délégations qui peuvent être déléguées au maire afin de ne pas rassembler le conseil municipal pour gérer les affaires courantes. Sont retenues les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 4 000 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas de 5 % la valeur du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS

Délégation de fonction et de signature aux adjoints :

- ❖ Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU, 1^{er} adjoint, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **VOIRIE, ESPACES VERTS**
- **BATIMENTS**

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

- ❖ Madame Sabrina JAUNET, 2^{ème} adjointe, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **EVENEMENTIEL**
- **COMMUNICATION**
- **EMBELLISSEMENT**

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

- ❖ Monsieur Philippe PARAIS, 3^{ème} adjoint, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **ASSAINISSEMENT**
- **SENTIERS PEDESTRES**
- **RESEAUX**

Cette délégation entraîne délégation de signature des pièces correspondantes à ces attributions.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Selon tableau en annexe.

DIVERS

Écoles

Madame la maire évoque l'organisation de la rentrée scolaire mise en place au 11/05. Pour respecter les gestes barrières et les protocoles sanitaires, elle indique que :

- La restauration scolaire est déplacée dans la salle des Vallées,
- La périscolaire pour les enfants de l'école privée reste dans le bâtiment périscolaire,
- La périscolaire pour les enfants de l'école publique se situe dans la salle de motricité de l'école publique.

À compter du 2 juin, l'accueil des enfants sera revu en fonction des écoles avec un maximum de 60 enfants pour la restauration scolaire et de 15 enfants pour le périscolaire dans chaque structure.

Bibliothèque

Madame le maire explique aux membres du conseil que les agents communaux sont aujourd'hui ciblés sur le nettoyage de la périscolaire, de la restauration scolaire et de l'école publique. De plus, la circulation dans le bâtiment et le protocole sanitaire à appliquer ne peuvent être compatibles. En accord avec le conseil municipal, il a donc été décidé de maintenir la fermeture de la bibliothèque jusqu'à fin juin.

Masques

Suite à la livraison des masques sanitaires (masque adulte) pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par le département, Madame la maire informe le conseil qu'à l'heure actuelle la distribution a commencé en Mairie. Elle propose alors au conseil 3 solutions :

- de continuer ce mode de distribution, retrait en mairie,
- de mettre en place une journée de distribution avec drive sur le parking de la Salle des Vallées,
- d'effectuer une distribution au porte-à-porte

Après échanges, le conseil décide de communiquer par voie de presse et des réseaux sociaux, d'une distribution en mairie sur les heures d'ouverture. Si l'affluence s'avère être trop importante, il sera alors décidé de mettre en place une journée de distribution en drive.

Les masques enfants dotés d'une taille adaptée seront prochainement disponibles. Une communication sera faite en temps voulu.



Madame la Maire lève la séance et invite les élus autour d'un verre afin de clôturer cette première réunion de mandat.